



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Réaménagement et extension de l'école Jules Ferry, Avenants aux lots 2, 3, 5, 7, 12 et 13

DEL-2014-111

Numéro de la délibération : 2014/111

Nomenclature ACTES : Commande publique, marchés publics

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 29/09/2014

Date de convocation du conseil : 23/09/2014

Date d'affichage de la convocation : 23/09/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Faten ARAB-JAZIRI par M. Daniel LE COUVIOUR, M. Hervé JESTIN par M. Michel JARNIGON, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN

Réaménagement et extension de l'école Jules Ferry, Avenants aux lots 2, 3, 5, 7, 12 et 13

Rapport de Yann LORCY

Le 3 octobre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création du groupe scolaire de centre ville sur le site de l'école Jules Ferry.

Les marchés de travaux ont été attribués par délibérations, du 04 avril 2013, du 04 juillet 2013 et par décision du 22 août 2013.

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires par souci de sécurité et de mise aux normes.

La commission d'appel d'offres du 08 septembre 2014 propose les avenants suivants:

Lot 2 – gros œuvre – maçonnerie – ravalement

L'entreprise BÂTIMENT PONTIVYEN de Pontivy (Maho) a été retenue pour un montant initial de **523 245,00 € HT (627 894,00 € TTC - TVA 20%)**. Un certain nombre de cloisons et de plafonds n'ont pas été déposés du fait des isolations déjà existantes dans le réfectoire. A la demande du maître d'ouvrage et dans un objectif de finition esthétique du chantier, il est nécessaire de remplacer l'enduit vétuste par un nouvel enduit ciment sur le pignon du tir à l'arc. De plus, à la suite d'aléas de chantier, il est nécessaire de réaliser davantage de percement (passage de gaines), des reprises de seuil au niveau de la garderie et de la restauration, un percement pour une trémie pour passage de gaine dans le plancher béton et un dallage dans les futurs toilettes. De plus, le bardage demandé pour le pignon du préau nécessite des fondations.

Il est rappelé qu'un premier avenant de **22 337,66 € TTC** € avait été pris pour remplacer la dalle portée prévue initialement par un plancher sur vide sanitaire sur l'école maternelle, afin d'atteindre la côte du plan de prévention du risque d'inondations.

Un avenant n°2 doit donc être envisagé pour un montant de **6 853,72 € HT (8 224,46 € TTC)**. Le montant global du marché passe de **523 245,00 € HT** à **548 713,44 € HT (avenants n°1 et n°2) soit 658 456,13 € TTC**.

Lot 3 – Charpente – Ossature bois – Bardage

L'entreprise IC BOIS de Sérent a été retenue pour un montant initial de **99 326,89 € HT (119 192,27 € TTC -TVA 20%)**. L'architecte a demandé une surélévation pour la gaine d'ascenseur et la suppression de la charpente bois dans le local technique cuisine. A la demande du maître d'ouvrage, les poteaux carrés du préau ont été remplacés par des poteaux ronds qui engendrent un surcoût pour des platines concernant la pose de la charpente. Un bardage vertical pour le préau est également requis afin de protéger les enfants de la pluie et du vent.

A la suite d'aléas de chantier il est nécessaire de poser un chevêtre pour passage de gaine dans le plancher existant.

Ces prestations impliquent un avenant n°1 d'un montant de **10 788,94 € HT soit 12 946,73 € TTC**. Le montant global du marché passe à **110 115,83 € HT soit 132 139,00 € HT**.

Lot 5 – Menuiseries extérieures – Miroiteries – Fermetures

L'entreprise MGP ALU de Réguiny a été retenue pour un montant initial de **87 623,12 € HT (105 147,74 € TTC -TVA 20%)**.

A la demande du maître d'ouvrage, il convient d'effectuer le remplacement de l'ensemble menuisé de la salle de tir à l'arc, quai Presbourg. Par souci de robustesse et de tenue dans le temps, les portes prévues en lamellé collé sont remplacées par des portes en chêne. Le bureau de contrôle demande la fourniture et pose de vitrages STADIP deux faces. L'architecte requiert la suppression de certaines menuiseries, en moins-value (issue de secours du réfectoire, porte du local technique de l'office et porte de l'escalier Est en face de la Basilique).

Un avenant n°1 est proposé et s'élève à **10 467,12 € HT soit 12 560,54 € TTC**. Le montant global du marché passe à **98 090,24 € HT soit 117 708,29 € TTC**.

Lot 7 – Cloisonnement – Isolation

L'entreprise RAULT de Rohan a été retenue pour un montant initial de **98 376,01 € HT (118 051,21 € TTC -TVA 20%)**. Le maître d'ouvrage demande des plaques de plâtre Activ'air pour le secteur maternelle, absorbant les composés organiques volatiles (C.O.V.), leur mise en œuvre étant obligatoire à partir du 01 janvier 2015.

Cette prestation engendre un avenant n°1 d'un montant de **6 265,14 € HT soit 7 518,17 € TTC**. Le montant global du marché passe à **104 641,15 € HT soit 125 569,38 € TTC**.

Lot 12 – Ascenseur

L'entreprise GREEN DISTRIBUTION de Vern-sur-Seiche a été retenue pour un montant initial de **31 900 € HT (38 280,00 € TTC -TVA 20%)**. Il convient de réaliser des portes de passage 900 mm à la demande du bureau de contrôle. Il était prévu initialement des portes de passage 800 mm conformes à la réglementation et validés par la commission d'accessibilité lors du permis de construire. Toutefois, afin de permettre un passage facilité pour les personnes en fauteuils, notamment électriques, il est opportun de mettre en œuvre des portes de passage de 900 mm.

Un avenant n°1 doit être envisagé pour un montant de **1 600,00 € HT (1 920,00 € TTC)**. Le montant global du marché passe de **31 900 € HT à 33 500 € HT soit 40200,00 € TTC**.

Lot 13 – Électricité – Courants faibles – Sécurité incendie

L'entreprise LE DU de Pontivy a été retenue pour un montant initial de **136 500,00 € HT (163 800,00 € TTC - TVA 20%)**.

Dans l'office, il avait été décidé d'installer un certain nombre d'équipements supplémentaires, ce qui implique des surcoûts de poses de prises, de câbles, de disjoncteurs ainsi qu'une augmentation de puissance électrique. Ces travaux sont demandés par le maître d'ouvrage nécessitant un avenant n°1 pour un montant proposé de **9 973,49 € HT (11 968,19 € TTC)**. Le montant global du marché passe de **136500,00 € HT à 146 473,49 € HT soit 175 768,19 € TTC**.

Le total des avenants ainsi présentés s'élève à :

Lots	Montants TTC
Lot 2 – gros œuvre – maçonnerie – ravalement	8 224,46 €
Lot 3 – Charpente – Ossature bois – Bardage	12 946,73 €
Lot 5 – Menuiseries extérieures – Miroiteries – Fermetures	12560,54
Lot 7 – Cloisonnement – Isolation	7518,17
Lot 12 – Ascenseur	1 920,00 €
Lot 13 – Électricité – Courants faibles – Sécurité incendie	11 968,19 €
total	55 138,09 €

Nous vous proposons :

- D'approuver les avenants à intervenir et d'autoriser Madame la Maire à les signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2014

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**